

DECISION DU MAIRE N° 2026-08

Prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la Ville de CLUNY,

- Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 3 et 17 juillet 2020 donnant délégation à Mme la Maire, et notamment le pouvoir « fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal »
- Vu la délibération N° 2025-86 du 17 Décembre 2025 fixant les tarifs publics 2026

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : de procéder à la rectification des tarifs pour CLUNY SEJOUR de la façon suivante :

CLUNY SÉJOUR		Tarifs TTC 2026 sans petit déj	Tarifs TTC 2026 petit déj compris
DORTOIRS			
1 nuit/personne	Chambre à partager	25,50	32,00
1 nuit/personne	Chambre à partager tarif Pèlerin	18,00	24,50
Privatisation dortoir 2 lits	soit 14€ par lit bloqué	10,00	
	Tarif enfant de 3 à 12 ans (gratuit pour les enfants de moins de 3 ans)	17,00	22,00
CHAMBRES FAMILIALES			
Standard Double (lit 140)	<u>SANS PETIT DÉJEUNER</u>	59,50	
Standard Twin/Double (lit 2x90 ou 180)		69,50	
Suite Prestige (lit Dbl 180 + 1 lit appoint)		89,50	
TARIFS REDUITS : Lycéens : carte ACCESS - Etudiants - Stagiaires - Apprentis : nuitée par personne			
Gpes scolaires (jusqu'au lycée)		20,00	26,50
Gpes adultes de 10 et +		22,00	28,50
Petit déjeuner			8,00
Petit déjeuner non résident			9,50
LINGE DE TOILETTE	1 drap de bain + 1 serviette de toilette		5,00
PLATEAU REPAS A EMPORTER			12
PIQUE NIQUE ADULTE			11
PIQUE NIQUE ENFANT			6
REPAS SELF ADULTE			13
REPAS SELF ENFANT			8
PRIVATISATION HEBERGEMENT	Hébergement seul	1 900,00	2 500,00
	Hébergement + Salle de réunion	1 950,00	2 550,00
Application de la taxe de séjour : selon taux délibéré par la Communauté de Communes. Pour information dernier taux voté 3 % du montant HT.			
Une remise de 30% sera accordée sur le total de la facture (hors taxe de séjour) pour les partenaires de la ville liés par une convention ou un contrat de cession			

Fait à Cluny, le 11 Mars 2026

Mme la Maire
Marie FAUVET